Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Délibération n° 2023-09-04

Date d'affichage: 15/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le cinq septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

<u>Présents</u>: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, FRENEE Anais, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents:

Marc-Antoine LEMIERE, PATIENCE Mickael, DUBREUIL Audrey

Absents excusés:

GODARD Jacky donne pouvoir à Valérie GILETTE, PELLETIER Philippe donne pouvoir à Christelle LECAPITAINE.

Présents: 18

Pouvoirs: 2

Votants: 20

Arrivée à 20h08, Monsieur DAVID n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

Arrivée à 20h10, Madame gilette n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de préventions et de gestions des déchets compteur

Délibération 2023-09-04

Vu le rapport de pré-bocage intercom sur la qualité du service et le prix de déchets ménagers ;

Considérant la décision du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom sur l'adoption de ce même rapport le 28 juin 2023 ;

Considérant la transmission du rapport au Conseil le 05/09/2023 et présentation en Conseil Municipal ce 11/09/2023 ;

Décision:

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de préventions et de gestions des déchets

Certifié exécutoire le 15/09/2023, Le Maire, Christian VENGEONS Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS



